

Covid19 en RGE

Point de situation du 2 avril 2020



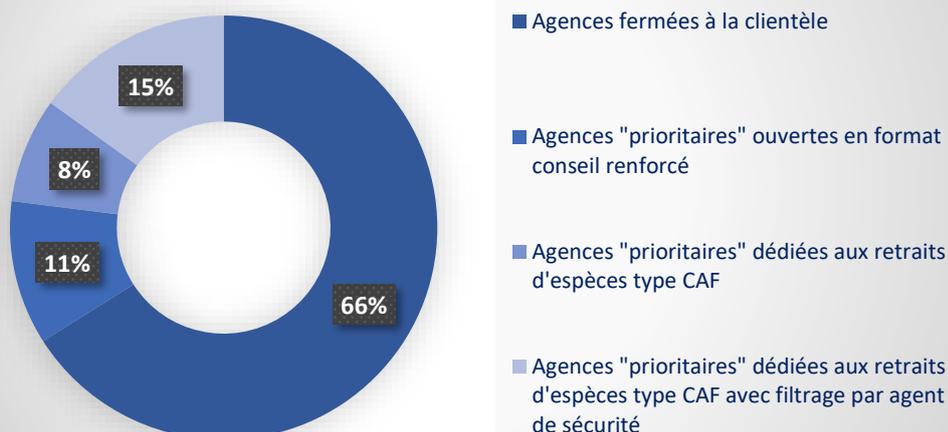
En responsabilité, vos élus du CSEE Grand Est se mobilisent à vos côtés pour faire entendre votre voix et permettre de renforcer et sécuriser vos conditions de travail face aux enjeux qui émergent de cette guerre sanitaire.

Evolution des ouvertures d'agences

Conformément à nos attentes, le format d'ouverture des agences de la Région Grand Est va évoluer pour intégrer plus de sécurité tout en tenant compte de la réalité des flux.

Vos Directions de Territoire sont en train de finaliser le dispositif parmi les propositions retenues, selon la répartition reprise dans notre présentation.

Les adaptations proposées



Un tiers des agences sera classé prioritaire

Dans ces agences, un travail par roulement sera proposé. L'objectif étant de créer progressivement deux équipes allégées qui se relayeront en alternant travail en agence et travail à domicile avec habilitation « SDO hors les murs » par la signature d'une lettre d'engagement.

Certaines agences prioritaires seront dédiées aux opérations de retraits d'espèces pour les clients concernés par le versement des minimas sociaux, qui débuteront à compter de vendredi et s'étaleront jusqu'à mi-avril.

Ces agences bénéficieront d'une attention particulière correspondant intégralement à nos recommandations :

- Les GAB seront contrôlés et approvisionnés en amont ;
- Imex veillera au passage quotidien du personnel de nettoyage ;
- Des cartes espèces complémentaires ont été commandées ;
- Des masques, des gants et du gel hydroalcoolique seront affectés en priorité aux collègues de l'accueil et du guichet ;
- Des guichets seront équipés de protections en plexiglas® comme nous l'avons préconisé.

Covid19 en RGE

Point de situation du 2 avril 2020



La majorité de ces agences bénéficiera du renfort d'un agent de sécurité qui sera chargé de veiller au filtre à l'entrée et au respect des distances de sécurité entre nos clients. Ce renfort, validé sur demande des Territoires, viendra donc sécuriser notre mission de service public lorsqu'il sera nécessaire.

Deux-tiers des agences seront fermés au public

Dans ces agences, aucun contact client ne sera dorénavant possible. Les collègues concernés pourront donc y travailler en sécurité ou intégrer sur la base des besoins et du volontariat les équipes tournantes des agences prioritaires, en alternant travail en agence et travail à domicile.

Ce dispositif répond à un objectif, être capable de tenir dans le temps peu importe la durée du confinement tout en s'assurant du respect sans exception possible des règles de prévention. Il n'en reste pas moins un dispositif exceptionnel lié à une période exceptionnelle et la totalité des agences de la Région Grand Est devra retrouver un fonctionnement normal au fur-et-à-mesure que la bataille contre le coronavirus sera gagnée.

Dans le reste de l'actualité

Lors des trois réunions de crise hebdomadaires entre les partenaires sociaux et la Direction de Région, nous portons également vos messages concernant vos attentes au quotidien. En attendant un développement dans un prochain point de situation, voici un rappel des demandes en cours :

Reconnaissance financière : Votre mobilisation en première ligne est reconnue par la Région, reste à ce qu'elle le soit financièrement par BDDF. Nous avons donc demandé à la Région de rappeler à Paris que nous sommes l'un des derniers établissements bancaires à ne pas avoir eu de communication précise à ce sujet, et que cela commence à se voir et se savoir...

Travail à domicile : Si légalement cette possibilité ne peut s'appeler « Télétravail » faute d'accord d'entreprise, elle y ressemble fortement. Nous avons donc demandé de rappeler là encore à BDDF qu'il était inconcevable que pour remercier ses salariés de continuer à servir nos clients pendant la crise, l'Entreprise les prive du droit au ticket restaurant. Cela serait perçu comme une injustice inacceptable.

Arrêt pour enfant confiné : attention, si vous devez renouveler votre arrêt en l'absence de solution de garde, nous confirmons que, comme tout arrêt maladie, ce congé ne permet pas de travailler en même temps, même à domicile.

7 jours de repos imposés :

La période concernée a été repoussée à la fin des vacances de Pâques des académies de Besançon et Dijon, soit le 2 mai. La Région a retenu les samedi 11 avril et 2 mai comme RTT imposées. Le nombre de jours restant à poser, soit 5 au maximum, dépend de son temps de travail et de son ancienneté. Vos élus du CSEE Grand Est se tiennent donc à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions utiles.

La totalité de vos élus du CSEE de proximité se tient donc à votre disposition !

